



# Actu Banque

Février 2020

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio passées ou à venir.
5. Nos événements à venir.

## 1. Développements réglementaires

---

### Intelligence artificielle et supervision bancaire

La BCE prend des mesures pour développer son expertise en matière d'intelligence artificielle pour la mettre au service de la lutte contre la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et la fraude.

*[Pour plus de détails, cliquez ici](#)*

### L'avenir des stress tests

Les stress tests de cette année ont à peine commencé mais la BCE a déjà le regard tourné vers l'avenir avec la préparation d'un nouveau cadre pour 2022. Parallèlement, l'EBA a lancé une consultation le 22 janvier 2020 dans laquelle elle présente sa vision sur l'avenir des tests de résistance à l'échelle de l'UE avec des stress tests plus informatifs, plus flexibles et plus rentables, dans lesquels une partie de l'exercice serait à la main des banques.

[Pour plus de détails, cliquez ici et ici](#)

#### Mesures pour limiter le risque macro-prudentiel aux Pays-Bas

L'EBA a publié le 10 février 2020 un avis favorable sur les mesures à mettre en place par les banques néerlandaises pour limiter le risque macro-prudentiel tel qu'elles sont proposées par la DNB aux Pays-Bas consistant à introduire une nouvelle mesure macro-prudentielle visant à renforcer la résilience du secteur bancaire néerlandais face à un potentiel ralentissement sévère du marché immobilier résidentiel.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Propositions de l'EBA pour améliorer le cadre juridique des systèmes de garantie des dépôts (SGD)

L'EBA a publié le 11 février 2020 son 3ème et dernier avis adressé à la Commission européenne sur l'examen de la mise en œuvre de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts, le financement et l'utilisation des systèmes de garantie des dépôts, avec 33 propositions concrètes pour améliorer le cadre juridique actuel de la directive, visant à renforcer la protection des déposants, à améliorer la stabilité financière et à renforcer la résilience financière des SGD.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Consultation EBA : application du coussin pour risque systémique à des sous-ensembles d'expositions

L'EBA a lancé le 12 février 2020 une consultation sur un projet d'orientations portant la mise en place par un Etat membre d'un coussin pour risque systémique pour le secteur financier ou un ou plusieurs sous-ensembles de ce secteur, afin de prévenir et d'atténuer les risques systémiques ou macro-prudentiels non cycliques à long terme qui ne sont pas couverts par le règlement CRR.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### LCB-FT : l'EBA appelle les autorités nationales à renforcer leurs procédures

L'EBA a publié le 5 février 2020 son premier rapport sur les approches des autorités nationales compétentes pour la surveillance des banques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent sur un échantillon de sept superviseurs dans cinq pays membres.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Orientations de l'EBA sur les facteurs de risque à retenir en matière de LCB-FT

L'EBA a lancé une consultation le 5 février 2020 dans laquelle elle présente ses lignes directrices à l'attention des autorités compétentes et des établissements de crédits concernant les facteurs de risque à prendre en considération lors de l'évaluation du risque de blanchiment d'argent, aussi bien dans le cadre d'une relation d'affaires que lors d'une transaction occasionnelle.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Mise à jour des recommandations de l'EBA sur le reporting des données relatives à la fraude (DSP2)

L'EBA a publié le 22 janvier 2020 une version mise à jour de ses recommandations de 2018 sur le reporting des données relatives à la fraude dans le cadre de la directive révisée sur les services de paiement (DSP2). Ces recommandations s'appliqueront aux transactions qui seront générées à partir du 1er juillet 2020.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Validation des modèles

Les risques liés aux modèles augmentant, la validation efficace des modèles reste une priorité croissante pour les banques et les autorités de surveillance. Les dernières conclusions TRIM de la BCE montrent que de nombreux établissements doivent renforcer leurs processus de validation.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Réglementation ESG (environnement, social, gouvernance) : la course a commencé

La pression politique, sociale et des investisseurs a conduit à l'introduction d'une série de nouvelles règles européennes, qui seront mises en œuvre par étapes au cours des trois prochaines années, avec d'autres à venir. Les banques doivent agir dès à présent pour commencer à intégrer les facteurs ESG dans leurs processus de gestion des risques.

[Pour plus de détails, cliquez ici et ici](#)

#### Nouvelle réglementation sur les crypto-actifs

Le rôle des entreprises BigTech dans les services financiers, les systèmes de paiement transfrontaliers et les défis de la réglementation des crypto-actifs étant des sujets d'actualité, les régulateurs définissent des approches aux niveaux mondial, régional et national.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Résilience opérationnelle : un changement de mentalité

Le renforcement de la résilience opérationnelle des établissements financiers reste une priorité essentielle pour les régulateurs. Une série de nouvelles directives et consultations ont été publiées en 2019, illustrant une activité de surveillance grandissante.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## 2. Conformité

---

#### Lutte contre l'évasion fiscale

Par un arrêté du 6 janvier 2020, la France a mis à jour sa liste des Etats et territoires non coopératifs en matière fiscale. Avec désormais treize Etats ou territoires (Anguilla, les Bahamas, les Fidji, Guam, les Iles Vierges américaines, les Iles Vierges britanniques, Oman, le Panama, les Samoa américaines, les Samoa, les Seychelles, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu), la liste est sensiblement remaniée depuis la dernière actualisation en 2016.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Lutte contre la corruption

L'Agence Française Anti-corruption (AFA) a publié le 19 décembre 2019 un guide sur la fonction conformité dans l'entreprise. Ce guide pratique est élaboré pour permettre aux entreprises de structurer une fonction conformité anticorruption intégrée et efficace. Il apporte des éclairages aux grandes entreprises mais également aux PME et aux ETI en prenant en compte leurs spécificités.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### MIF 2

L'ESMA a mis à jour plusieurs de ses Q&A au mois de décembre notamment ceux sur la protection de la clientèle, reporting des transactions, transparence des marchés.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Lutte contre le blanchiment

L'AMF a publié, le 30 décembre 2019, son analyse sectorielle des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT). Il s'agit d'une déclinaison, pour les professionnels placés sous la supervision de l'AMF (secteur de la gestion d'actifs, conseillers en investissements financiers, conseillers en investissements participatifs, activités du dépositaire central de titres et secteur des actifs numériques), de l'analyse nationale des risques (ANR) publiée le 20 septembre 2019 par le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (COLB).

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

#### Know Your Client

SWIFT a annoncé l'ouverture de son outil « KYC Registry » aux grandes entreprises connectées à son réseau, leur permettant ainsi de gérer et de partager leurs données KYC avec leurs partenaires bancaires à travers le monde. Concrètement KYC Registry répond au besoin d'une plate-forme partagée efficace pour gérer et échanger des données de connaissance du client standardisées.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

### 3. Publications

---

#### Priorités de supervision de la BCE pour 2020

Cette publication présente les priorités de supervision communiquées par la BCE pour 2020. Ces priorités déterminent les principaux défis et le cadre prudentiel auxquels les banques de la zone euro seront confrontées au cours de l'année 2020.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

#### Performance trimestrielle des banques françaises au 31 décembre 2019

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

#### Réflexions Réglementaires N°7

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

## 4. Radio KPMG

---

### Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

*Pour plus de détails, [cliquez ici](#)*

### Emission de janvier 2020

Notre émission du mois de janvier est disponible depuis le 16 janvier 2020 avril sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et intègre une interview de Abdelghani Khadraoui, associé KPMG, qui présente l'exercice de stress tests EBA que les banques doivent mener en 2020.

*Pour plus de détails, [cliquez ici](#)*

### Les Directs de KPMG

La conférence sur l'actualité bancaire, organisée le 31 mars 2020 à Lille, sera retransmise le 2 avril 2020 de 9h à 10h30 dans l'application mobile Radio KPMG dans la rubrique « Les Directs ». Afin de suivre cette conférence, téléchargez gratuitement l'application Radio KPMG sur Google Play ou Apple Store, et soyez à l'écoute le 2 avril.

*Téléchargez l'application*  *et* 

## 5. Événement

---

### Actualité Bancaire 2020 : 31/03/2020

Pour la 8ème année consécutive, KPMG organise une conférence présentant les principales évolutions réglementaires qui impactent le secteur financier à l'occasion d'un petit-déjeuner dans les locaux de KPMG Marcq-en-Baroeul, mardi 31 mars 2020 à partir de 8h.

*Pour plus de détails, [cliquez ici](#)*

Cette conférence sera ensuite diffusée sur les ondes de Radio KPMG, le 2 avril de 9h à 10h30 et pourra être écoutée dans l'application Radio KPMG. Téléchargez l'application Radio KPMG dans Google Play ou Apple Store et soyez à l'écoute le 2 avril :



---

## Contacts

### Fabrice Odent

Associé Responsable

### Sylvie Miet

Associée Responsable

### Stéphane Salabert

Associé en charge

---

du secteur Banque  
01.55.68.72.27

du département Réglementaire Bancaire  
01.55.68.74.49

des sujets Conformié  
01.55.68.72.39

---

[kpmg.fr/mediasocial](https://kpmg.fr/mediasocial)



#### [Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).  
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

\* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.